

# PROCES-VERBAL DU VENDREDI 22 AVRIL 2016

## Convocation du 12 avril 2016

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE

Pierre BAJOR, Jean-Marie BLAINEAU, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absent excusé : Laurent GESTRAUD

Catherine POLMAN a donné procuration à Christine PERONNE

Raymond BENITO a donné procuration à Marcel PRECIGOUT

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

La séance est ouverte à 20 heures 30.

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 25 mars 2016** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2-SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES

M. le Maire rappelle qu'en mai 2008, une délibération avait été prise pour le versement d'une subvention afin de permettre aux enfants de la commune de participer aux voyages scolaires organisés par leur établissement scolaire. Le montant de la subvention, à ce jour, est de 25 € par enfant domicilié dans la commune, à raison d'une subvention par année scolaire.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils souhaitent renouveler cette subvention pour l'année 2016 et à quelle hauteur.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal décident :

- de renouveler pour l'année 2016 la subvention pour les voyages scolaires sous les conditions énoncées ci-dessus,
- de fixer le montant de la subvention à 35 €/enfant/an.

Pour : 9 Abstention : 5

### 3-BUDGET « Décision modificative »

Lors de l'élaboration du budget prévisionnel, les fonds attribués pour aider les enfants de la commune à participer aux voyages scolaires organisés par les établissements scolaires ont été crédités sur un compte de charges exceptionnelles.

Ces dépenses régulières ne relèvent plus du « caractère exceptionnel ». Il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le compte à utiliser, soit le 6574.

M. le Maire propose de procéder de la manière suivante :

Libellé du compte	Diminution des crédits		Ouverture des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Charges exceptionnelles	6745	-350,00 €		
Subventions aux associations			6574	+ 350,00 €

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'opération de régularisation décrite ci-dessus.

Pour : 13 Abstention : 1

#### **4-PROPRIÉTÉ « COMBARD »**

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 31 octobre 2014, les membres du Conseil municipal ont décidé par 9 voix pour et 6 voix contre :

- de se positionner pour l'achat de la maison de madame Combard qui jouxte la mairie et ont proposé la somme de 60 000 € en raison des travaux importants à envisager pour mettre aux normes, électricité et isolation notamment, de la maison,
- que la commune se réserve le droit d'actionner son droit de préemption (à cette hauteur).

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu dernièrement madame Combard à sa demande, pour effectuer un point sur ce projet d'achat.

Lors du débat, les conseillers ont fait remarquer entre autres :

- qu'il n'y a pas eu de visite organisée de la maison,
- qu'acheter pourquoi faire,
- que l'autofinancement de la commune a été en 2015 très limité.

M. le Maire répond qu'au fil du temps, la commune a saisi des opportunités qui lui ont permis de se constituer un actif immobilier non négligeable, que l'équipe municipale qui a acheté, jadis, la grange « Pagoux » ne se doutait pas qu'elle deviendrait, un jour, une bibliothèque.

A la fin du débat, M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de renouveler notre positionnement afin d'apporter une réponse à madame Combard.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal confirment le souhait d'acquérir cette maison.

Pour : 6 Contre : 3 Abstention : 5

#### **5-PROJET IMMOBILIER « Maison Labrousse »**

M. le Maire présente et commente le projet d'aménagement de l'ancienne bibliothèque en logement locatif proposé par l'économiste Laurent MORELET. Des remarques sont faites sur le mode de chauffage.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal si à la vue de ces documents le projet peut être continué, et l'appel d'offre aux entreprises lancé.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour continuer le projet.

Pour : 13 Abstention : 1

#### **6-DEVIS E.R.P.**

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 4 septembre 2015, à la demande de la Préfecture, nous nous sommes engagés pour effectuer des travaux pour la mise en accessibilité des ERP/IOP communaux au rythme d'un calendrier présenté par la commission had oc et sous réserve que le coût financier ne met pas en danger l'équilibre du budget communal.

M. le Maire présente et commente des devis pour la mise en accessibilité de l'agence postale communale, de l'épicerie du multiple-rural communal et de la salle polyvalente.

- **Agence postale communale** : un devis ARSICAUD de 1 447,20 € TTC pour effacer le ressaut de la porte d'entrée et améliorer la bande de roulement au droit de l'A.P.C.,
- **Épicerie du multiple-rural**: un devis SARL VIAUD de 1 470,72 € TTC pour réaliser une rampe d'accès,
- **Salle polyvalente** : Le ressaut de la porte d'entrée principale de la salle sera traité par l'Ets ARSICAUD en même temps que l'A.P.C. (non chiffré).
- **Salle polyvalente** : création d'un sanitaire accessible

SARL DAGNIAS-LALOI	Plomberie	3 458,88 €
TRADI PLÂTRE SARL	Carrelage	1 558,84 €
P. GUELLERIN	Menuiserie	1 981,20 €
CONFORT ELEC 16	Electricité	1 915,26 €
TOTAL		8 914,18 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour les travaux de mise en accessibilité à l'A.P.C. et à l'épicerie du multiple-rural.

En raison du montant élevé des devis pour la mise en accessibilité des sanitaires à la salle polyvalente les membres du Conseil municipal souhaitent une réflexion plus poussée.

La date du prochain conseil est fixée au **VENDREDI 27 MAI 2016 à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15